



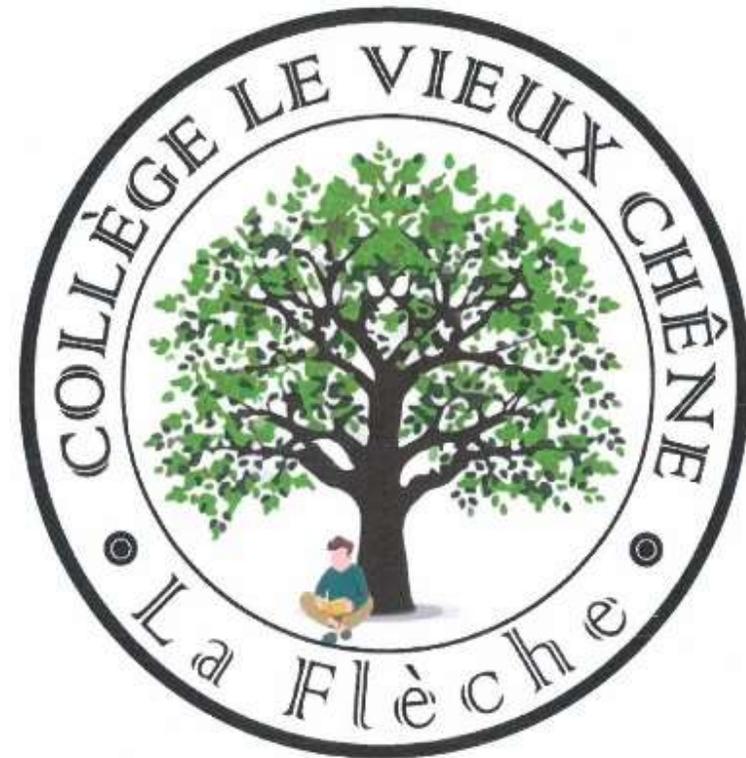
Orientation 3EME

RÉUNION PARENTS DE 3EME 19 JANVIER 2023

Réunion orientation 3^e

2

- I) Quelques rappels sur le DNB et les points pour l'orientation
- II) Quelle Orientation après la 3^{eme} ?
- III) La procédure
- IV) Le calendrier





I-Quelques
rappels sur le DNB
et le calcul des
points pour
l'orientation



I) Rappels : DNB sur 800 pts

4

Pendant l'année Le Contrôle continu : 400 pts

- ▶ **Sur le socle commun (8 domaines).**
- ▶ 10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante »
- ▶ 25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise fragile »
- ▶ 40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante »
- ▶ 50 points s'il obtient le niveau « Très bonne maîtrise »



Les 8 domaines de compétences⁵ évalués en contrôle continu (400pts)

- **Domaine 1** Les langages pour penser et communiquer
 - **D1-1** Langue française
 - **D1-2** Langues vivantes étrangères ou régionales
 - **D1-3** Langages mathématiques, scientifiques et informatiques
 - **D1-4** Langages des Arts et du corps
- **Domaine 2** : Les méthodes et outils pour apprendre
- **Domaine 3** : La formation de la personne et du citoyen
- **Domaine 4** : Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- **Domaine 5** : Les représentations du monde et de l'activité Humaine

Les épreuves terminales du DNB- sur 400pts

6

Un oral (sur 100pts)

- ▶ Sujet choisi par l'élève sur un E.P.I ou sur un parcours (avenir, citoyen, Education Artistique et culturelle).
- ▶ Jury composé des professeurs du collège
- ▶ Feuille distribuées aux élèves pour les consignes des oraux.

Les écrits : quatre épreuves écrites (300pts)

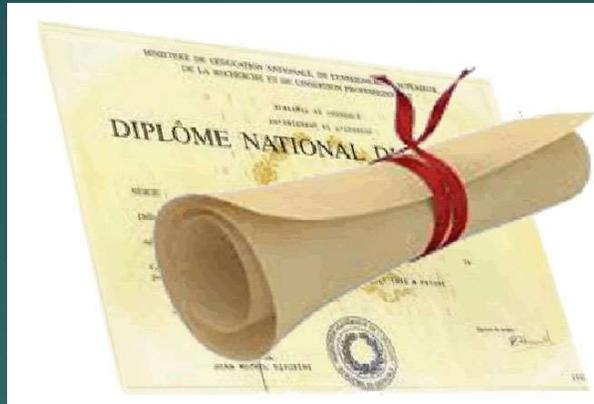
- **Mathématiques** (2h) 100 pts
- **Français** (3h) 100pts
- **Sciences** (1h) 50 pts
- **Histoire-Géo enseignement moral et civique** (2h) 50 pts



IMPORTANT

Les points obtenus servent pour l'obtention du DNB (socle) et pour l'orientation (socle + moyennes de l'année de 3^e)

Le DNB



L'oral

- ▶ dépôt des sujets avant le 14 avril
- ▶ Oral blanc le vendredi 12 mai 2023
- ▶ Oral DNB le vendredi 16 juin 2023

Les épreuves

- ▶ **Dates du DNB :**
- ▶ **lundi 26 juin 2023 :**
français (9h-12h15) puis
maths (14h30-16h30)
- ▶ **mardi 27 juin 2023**
Histoire-géo (9h-11h)
Sciences (13h30-14h30)



II-Quelle
orientation
après la
3eme?

II- Quelle orientation après la 3eme ?



2de pro ou C.A.P.
scolaire dans un lycée
pro



trouve un patron et est
formé en C.F.A.



2de Générale et
technologique



Classe de 3eme

TROIS BACS TRES DIFFERENTS

10

Lycée Professionnel et
apprentissage

LE BAC
PROFESSIONNEL

Emploi
ou
poursuite
d'études

(études en BTS possibles)

Lycée Général et Technologique

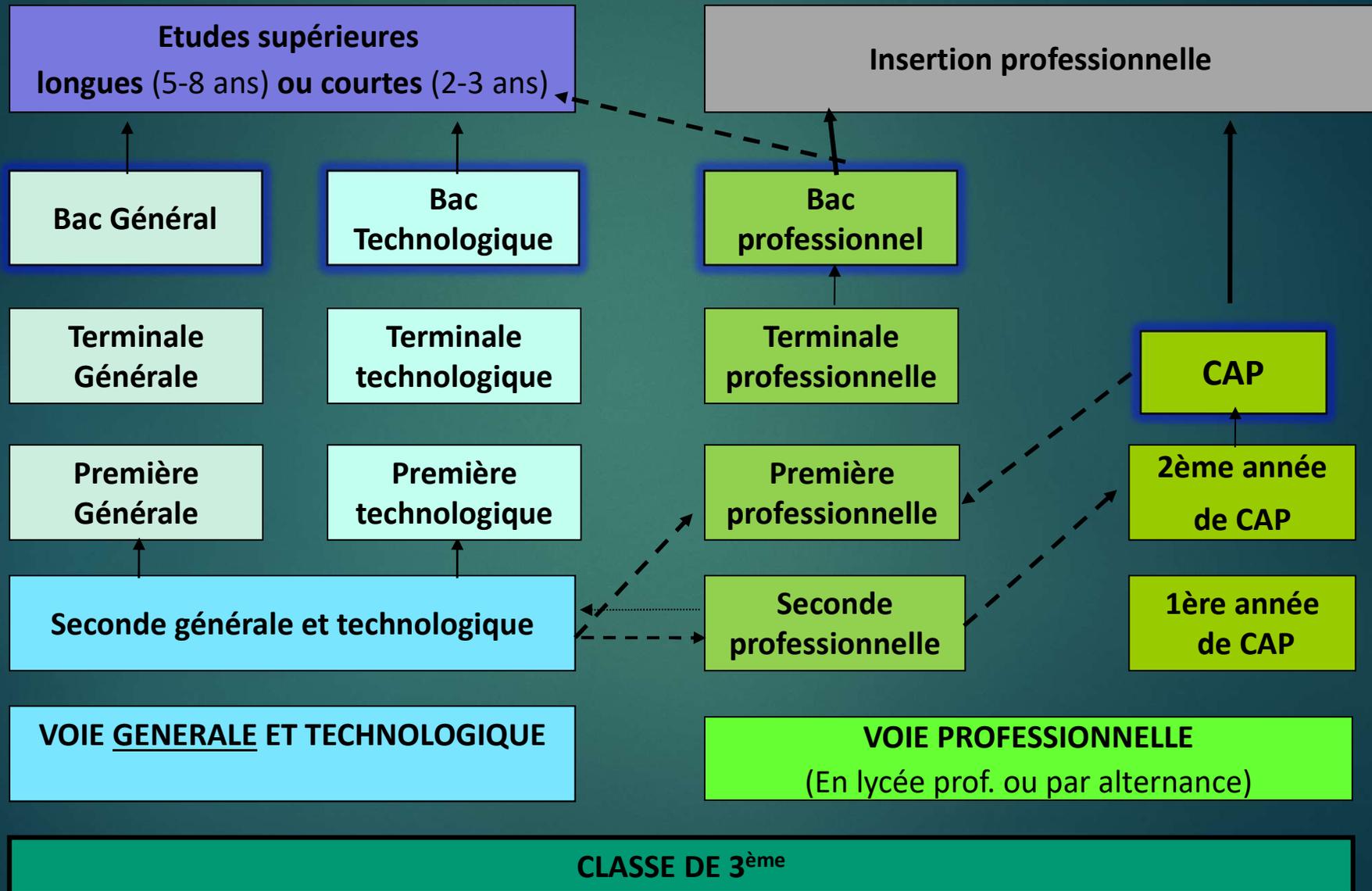
LE BAC
TECHNOLOGIQUE

Bac +2
(BTS, DUT)
*(études
plus longues possibles)*

LE BAC
GENERAL

Bac +3 et plus...
*(études
plus courtes possibles)*

APRES LA 3^e : les voies de formation



2de générale et technologique

12

Attention nouveautés 2019 ! Il n'y a plus d'enseignements d'exploration, les élèves ont tous le même tronc commun, ils peuvent choisir (ou pas!) des OPTIONS en plus, mais ils sont affectés en priorité **dans leur lycée de secteur.**



The document cover features the logo of the Académie de Nantes (Région Académique Pays de la Loire) and the logos of the Ministry of National Education and Youth, the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation, and the SAIO (Service Académique de l'Information Orientation). The title is in large orange letters. A purple icon in the top right corner represents 'Affelnet lycée'.

**MODALITÉS ET CRITERES D'AFFECTATION EN
2^{nde} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

NOUVEAU

La réforme du Bac 2021 implique une nouvelle organisation du lycée général et technologique qui sera mise en place pour la seconde générale et technologique dès la rentrée 2019. Les élèves inscrits en seconde générale et technologique suivent des enseignements communs, ils peuvent également s'ils le souhaitent demander à suivre des enseignements optionnels (deux au maximum). Dans ces conditions, l'enseignement optionnel ne constitue pas un motif particulier d'affectation : l'affectation en seconde générale et technologique se fera à partir **d'un vœu générique seconde GT** accompagné du nom de l'établissement demandé.

Affelnet lycée
Affectation en seconde GT
Modalités et critères

Liste des
enseignements
optionnels
par lycée

La SECONDE Générale et Technologique

(2de GT) : Tronc commun 26 h 30

13

Français 4h

Maths 4h

Physique- Chimie
3h

SVT : 1h30

LV1-LV2 :5h30

Histoire-Géo et
E.M.C. 3h30

EPS : 2h

Sciences
numériques et
technologiques
1h30

S.E.S
1h30

un 1er enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

14

Les Enseignements optionnels généraux un premier choix entre :

Langues
et culture
de
l'antiquité
(3h)

LV3
(3h)

Arts (arts
plastiques,
ciné-audio,
danse
histoire des
arts,
musique ou
théâtre)
(3h)

EPS (3h)

Arts du
cirque
(6h)

Ecologie-
agronomie-
territoires-
développeme
nt durable
(3h) en lycée
agricole

Un second enseignement optionnel au choix dans le domaine technologique (1h30): un second choix entre :

15

Management et
gestion

Santé et social

Biotechnologies

Sciences et
laboratoire

Sciences de
l'ingénieur

Création et
innovation
technologiques

Atelier artistique
(72 heures
annuelles)

Création et
culture design
(6h)

LES BACS TECHNOLOGIQUES

16

BAC STMG

Sciences et
Technologies du
Management et
de la Gestion

BAC STI2D*

Sciences et
Technologies
Industrielles et
du
développement
durable

BAC STD2A

Sciences et
Technologies du
design et des
arts appliqués

BAC ST2S

Sciences et
Technologies de
la Santé et du
Social

BAC STL

Sciences et
Technologies de
Laboratoire
"

BAC STAV

Sciences et
Technologies de
l'Agronomie et
du Vivant

BAC STHR

Hôtellerie
(sélection sur
dossier, voire
entretien)

BAC

Technique de
la Musique et
de la Danse

*4 spécilités : "innovation technologique et éco-conception", "système d'information et numérique", "énergies et développement durable", "architecture et construction".

La voie professionnelle : en lycée ou par apprentissage

17

Pour qui ?

Pour les élèves intéressés par un domaine professionnel (mécanique, bâtiment, commerce, social...)

Quels diplômes ?

Un **Bac professionnel** en 3 ans, CAP en 2 ans

Où ?

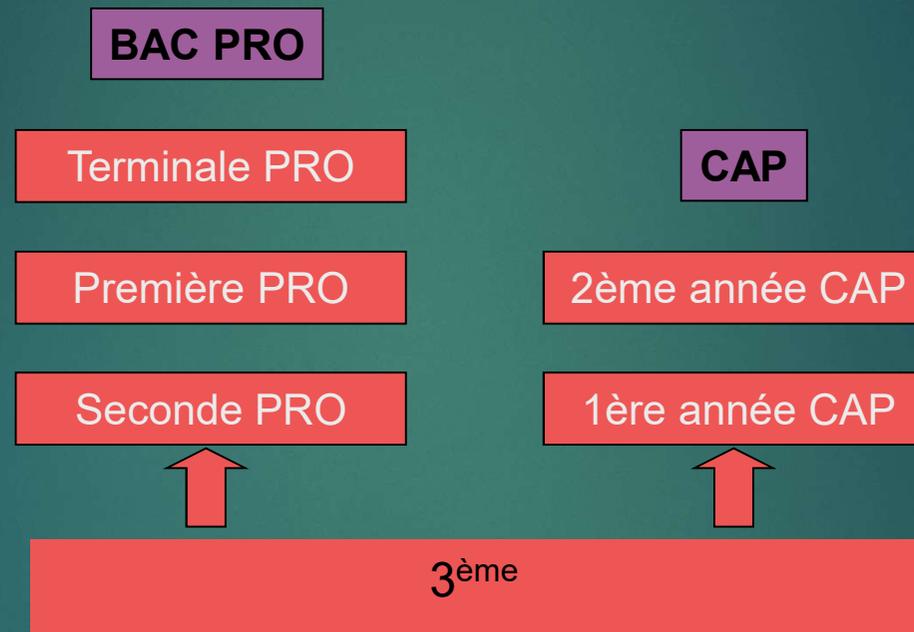
Soit en **Lycée professionnel** à temps plein

Ou par apprentissage en **CFA**
(Centre de Formation des Apprentis)

LES PARCOURS EN VOIE PROFESSIONNELLE

18

en Lycée professionnel ou en apprentissage en CFA



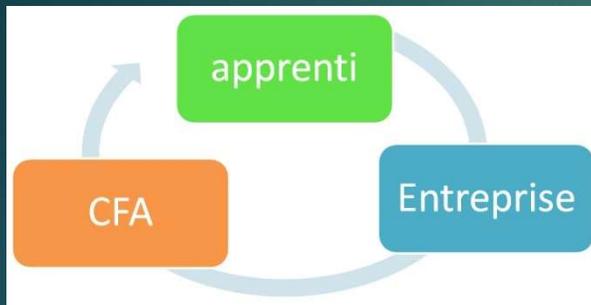
- un enseignement professionnel *périodes de formation en entreprise (environ 22 semaines sur les 3 ans de Bac pro, 12 à 16 semaines en CAP)*
- un enseignement général

APPRENTISSAGE

L'APPRENTISAGE

19

Il faut signer un **contrat de travail** entre



Il faut :

- **Trouver un patron** : démarche de l'élève et de la famille

- **Avoir 16 ans** ou 15 ans à la sortie d'une classe de 3^{ème}

Salaire : de 25 à 75% du SMIC

Formation : 1/4 du temps au C.F.A., le reste du temps chez un patron



III- La
PROCEDURE



La saisie des vœux et les téléservices

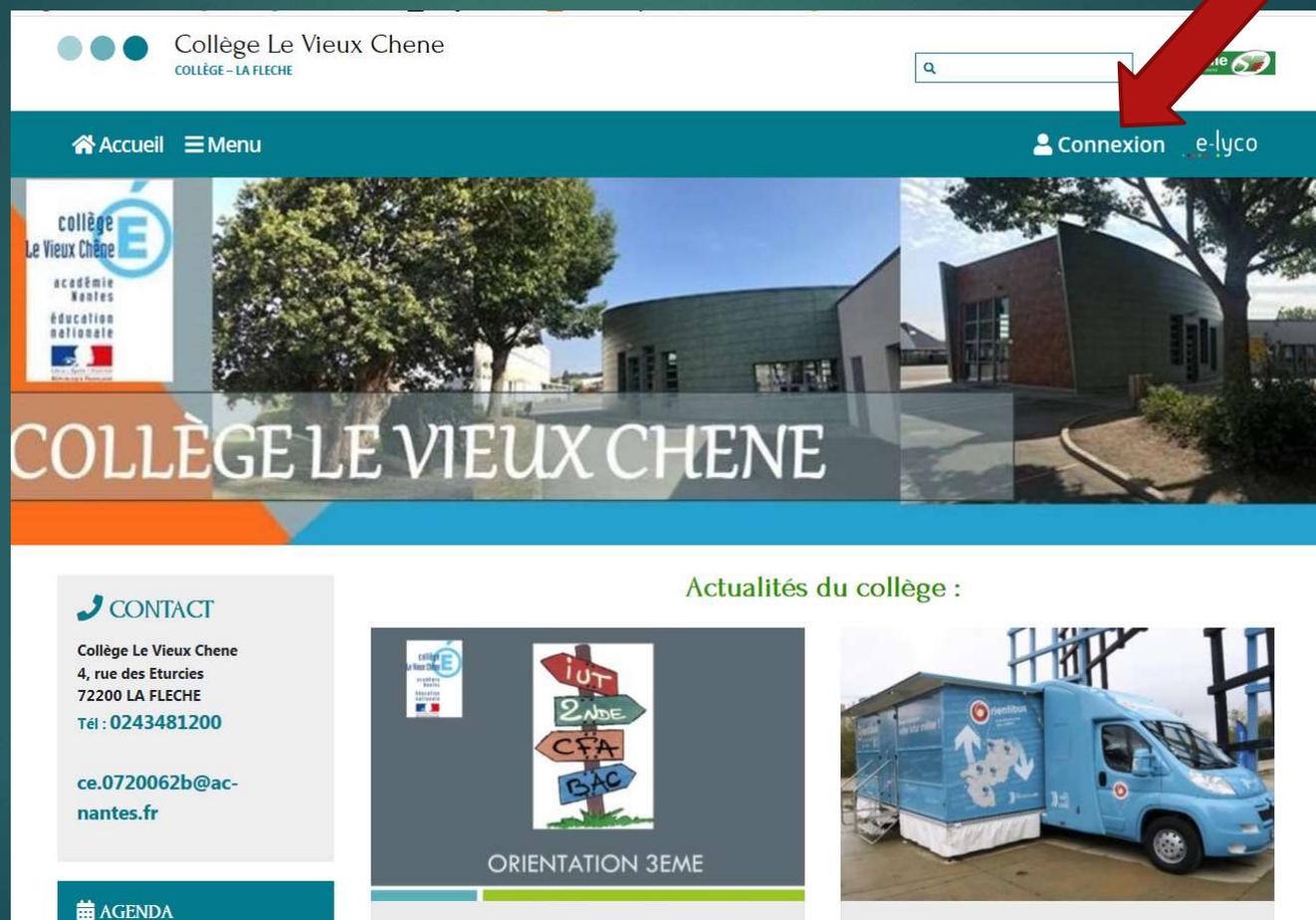
1. L'utilisation des téléservices, les parents peuvent saisir en ligne les vœux pour l'orientation de leurs enfants ce sont les **TELESERVICES ORIENTATION (TSO) au 2^e et 3^e trimestre**
2. Quinze sont possibles sur Affelnet à saisir dans les **TELESERVIVES AFFECTATION (TSA) au mois de mai (3^e trimestre)**
3. Les parents peuvent inscrire leurs enfants au lycée avec **TSI Téléservices Inscriptions**
4. Trois phases d'orientation (au lieu de 2). Fin juin, début juillet et septembre.

La saisie en ligne

22

Se connecter
sur Elyco

- ▶ Comment faire? Etape 1



Collège Le Vieux Chêne
COLLÈGE - LA FLECHE

Accueil Menu Connexion e-lyco

collège Le Vieux Chêne
académie Nantes
éducation nationale

COLLÈGE LE VIEUX CHÈNE

CONTACT
Collège Le Vieux Chêne
4, rue des Eturcies
72200 LA FLECHE
Tél : 0243481200
ce.0720062b@ac-nantes.fr

Actualités du collège :

ORIENTATION 3EME

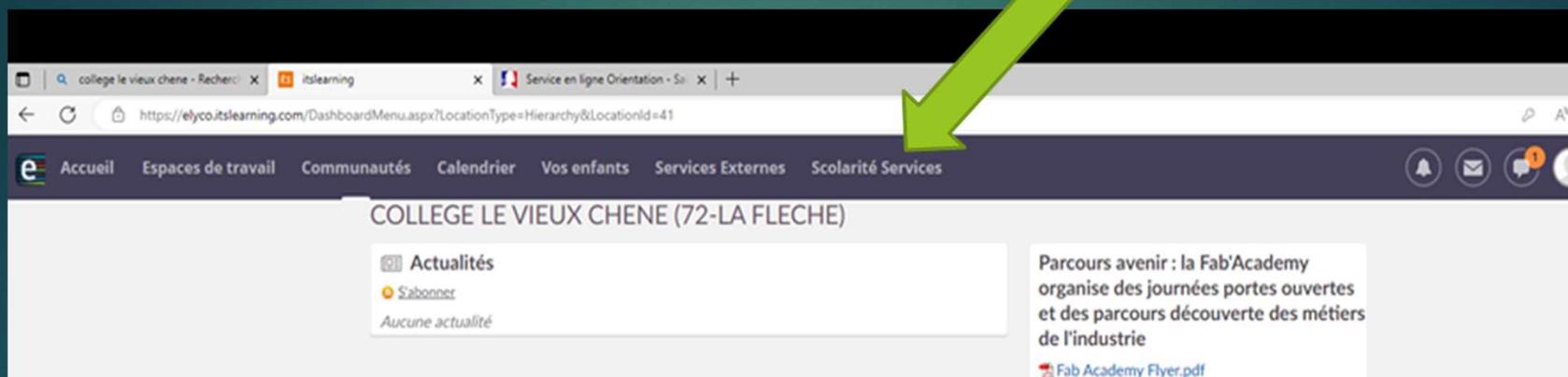
AGENDA

La saisie en ligne

- ▶ Comment faire : étape 2

Choisir l'onglet
Scolarité
services

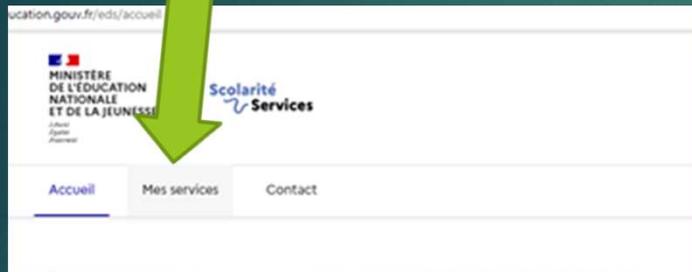
23



La saisie en ligne

24

- ▶ Comment faire : étape 3 choisir l'onglet « Mes services »



Au 2eme trimestre :
intentions provisoires,
trois choix possibles,
vous pouvez mettre les
trois, les classer alors
par ordre de
préférence

Etape 4

The screenshot shows the 'Mes services' page on the Scolarité Services website. The header includes the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE' and the 'Scolarité Services' logo. Navigation links for 'Accueil', 'Mes services', and 'Contact' are visible. The main content area is titled 'Mes services' and features a sidebar with menu items: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation', 'Affectation', and 'Fiche de renseignements'. A 'Message de l'établissement' section displays a welcome message. A button labeled 'Accédez à TENT' is located at the bottom left. A blue footer bar contains the text 'Une question, besoin d'aide ?'. Two red arrows point from the 'Orientation' and 'Affectation' menu items to the right, towards the explanatory text boxes.

Au 2^e trimestre, faire une demande d'orientation provisoire et définitive au 3^e trimestre

Au 3^e trimestre, faire une demande d'affectation pour les choix de lycée

Saisie des vœux d'orientation

The screenshot shows a web interface titled 'Mes services' with a dark blue header. On the right side of the header, there is a user profile icon and a circular button labeled 'H.F.'. A left sidebar contains a menu with the following items: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation' (highlighted with a vertical bar), 'Affectation', and 'Fiche de renseignements'. Below the menu is a button that says 'Accédez à l'ENT'. The main content area features a grid of four boxes representing different stages of the orientation process:

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Below the grid, the text reads: 'Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :'

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [🔗](#).

At the bottom center, there is a dark blue button with the text 'Je consulte ma saisie'.

Saisie des vœux d'orientation

The screenshot shows a user interface for 'Mes services' (My services). The header is dark blue with the text 'Mes services' on the left and a user profile icon with the initials 'H.F.' on the right. A sidebar on the left contains a menu with the following items: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation' (highlighted with a vertical bar), 'Affectation', and 'Fiche de renseignements'. Below the menu is a button that says 'Accédez à TENT'. The main content area is titled 'Intentions d'orientation' and includes the text 'Deuxième trimestre' and 'DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation'. A grey information box contains the message: 'Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this, there is a form for 'Rang 1' with the text '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' and a blue arrow button. At the bottom, there is a light orange button labeled '+ Ajouter une intention'.

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Accédez à TENT

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑

Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

↓

→

+ Ajouter une intention

Saisie des vœux d'affectation (TSA) au 3^e trimestre

The screenshot shows a user interface for 'Mes services'. The top navigation bar is blue with the text 'Mes services' on the left and a user profile icon with the initials 'H.F.' on the right. A left sidebar contains a menu with items: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation', 'Affectation' (highlighted with a vertical bar), and 'Fiche de renseignements'. Below the menu is a button 'Accédez à l'ENT'. The main content area is titled 'Affectation' and contains the following text: 'Votre enfant doit choisir son parcours de formation après la classe de 3^e. Ce palier d'orientation comprend deux démarches complémentaires :'. Below this text are two boxes: 'Le dialogue d'orientation' and 'La demande d'affectation'. A blue button 'Poursuivre vers le service en ligne Affectation' is centered below these boxes. At the bottom, under the heading 'Vous pourrez :', there are three boxes detailing the process steps and their deadlines.

Mes services H.F.

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Accédez à l'ENT

Affectation

Votre enfant doit choisir son parcours de formation après la classe de 3^e. Ce palier d'orientation comprend deux démarches complémentaires :

Le dialogue d'orientation

Avec l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté, vous exprimez vos choix vers une voie générale ou professionnelle dans le service en ligne Orientation.

La demande d'affectation

Dans le service en ligne affectation, vous consultez les formations proposées par les établissements d'accueil et vous indiquez vos choix par ordre de préférence.

Poursuivre vers le service en ligne Affectation

Vous pourrez :

Dès le 7 avril 2023 à 14h

- Prendre connaissance de la nouvelle offre de formation après la 3^e proposée à la rentrée scolaire dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et

Du 9 mai à 14h au 30 mai 2023 inclus

- Enregistrer les demandes de poursuite d'étude de votre enfant dans la ou les formations du ou des établissements souhaités.

À partir du 27 juin 2023 à 14h30

- Consulter le résultat de ces demandes.

Affectation au 3^e trimestre

The screenshot shows the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website. At the top, the title 'CHOISIR SON AFFECTATION' is displayed in bold, with the subtitle 'DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E' below it. A navigation bar on the left includes a home icon and a 'MENU' button. The main content area features a large banner with a background image of students in a classroom. The banner text reads: 'Votre enfant est en 3^e ? Découvrez les offres de formation possibles après le collège.' Below this is a blue button labeled 'CONSULTER LE CATALOGUE DE L'ANNÉE DERNIÈRE'. Underneath the button, it says 'À partir du 7 avril 2023, consultez le nouveau catalogue.' Below the banner, there are four stages of the process: 'CONSULTATION' (7 AVRIL À 14:00 AU 9 MAI À 13:59), 'DEMANDES' (9 MAI À 14:00 AU 30 MAI À 23:59), 'TRAITEMENT' (31 MAI À 00:00 AU 27 JUIN À 14:29), and 'RÉSULTAT' (À PARTIR DU 27 JUIN À 14:30). Each stage includes a brief description of the user's action. At the bottom, there is a footer with the Ministry of National Education and Vocational Training logo and various utility links like 'Plan du site', 'Aide et contacts', etc.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Votre enfant est en 3^e ?
Découvrez les offres de formation possibles après le collège.

[CONSULTER LE CATALOGUE DE L'ANNÉE DERNIÈRE](#)

À partir du 7 avril 2023, consultez le nouveau catalogue.

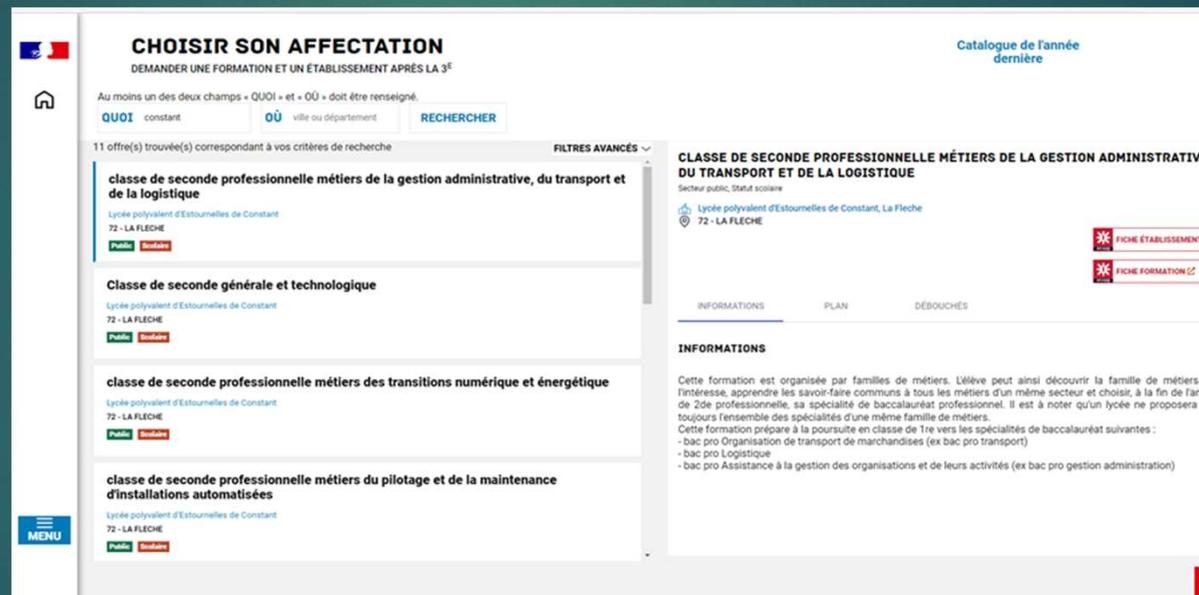
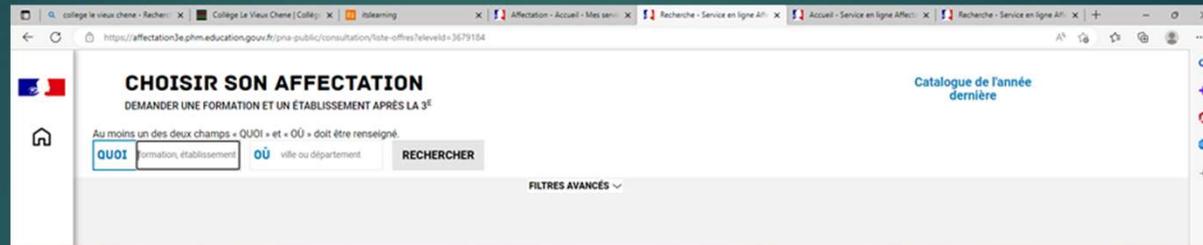
CONSULTATION	DEMANDES	TRAITEMENT	RÉSULTAT
7 AVRIL À 14:00 AU 9 MAI À 13:59	9 MAI À 14:00 AU 30 MAI À 23:59	31 MAI À 00:00 AU 27 JUIN À 14:29	À PARTIR DU 27 JUIN À 14:30
Je consulte le catalogue 2023 à jour.	Je valide mes demandes d'affectation.	Mon dossier est en cours de traitement.	Je consulte le résultat de mes demandes.

Ces indications tiennent compte du fuseau horaire où vous vous trouvez.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Plan du site Aide et contacts Mentions légales Cookies Accessibilité, orientation, conformité Mes données personnelles

Affectation



L'affectation

- ▶ <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>
- ▶ Sur le lien ci-dessus vous pouvez consulter le catalogue des formations de l'année dernière, le nouveau sera en ligne **le 7 avril 2023**
- ▶ Les demandes seront faites du **9 mai au 30 mai 2023**
- ▶ Les résultats seront le **27 juin à partir de 14h30**
- ▶ Ne pas oublier ensuite de s'inscrire au lycée soit en direct soit par les téléservices inscriptions (TSI)

La saisie en ligne

32

- ▶ Au mois de juin, vous pourrez alors faire vos choix d'établissements :
 - en **2de générale et technologique**
 - ou en **2de professionnelle**
 - ou **les deux** (si les deux ont été acceptés par le conseil de classe).
 - **dans la limite de 15 vœux** (10 dans l'académie-5 hors académie)
 - **Les parents qui ont des difficultés à saisir en ligne pourront encore le faire en version papier** (le collège saisira les vœux)

Exemple de vœux d'un élève

- ▶ Pour un Bac pro **Artisanat et métiers d'art option communication visuelle** (très demandé-seulement deux formations dans le public dans l'académie, il est aussi possible de faire des vœux en privé),
- ▶ Vœu 1-lycée professionnel Léonard de Vinci Mayenne (53)
- ▶ vœu 2- lycée professionnel Les trois Rivières –Pontchâteau (44)
- ▶ Vœu 3- lycée professionnel d'Arsonval (Joué les Tours)
- ▶ **SI L'ELEVE A OBTENU LE PASSAGE EN 2DE GENERALE, IL PEUT AUSSI ELARGIR SES VOEUX**
- ▶ Vœu 4 2de générale option arts plastiques Lycée Raphael Elizé sablé
- ▶ Vœu 5 2de générale option arts plastiques Lycée Bellevue Le Mans
- ▶ Vœux 6 2de générale option arts plastiques Lycée Renoir Angers
- ▶ Vœux 7 2de générale lycée d'Estournelles de Constant

2de Générale et technologique

- ▶ Si un élève souhaite faire une option qui n'existe pas dans le lycée de secteur : **il doit faire une demande de dérogation pour un autre lycée, mais doit quand même mettre son lycée de secteur en dernier**
- ▶ Exemple : un élève du Vieux Chêne souhaite faire une seconde GT avec option « arts plastiques » (qui n'existe pas à La Flèche) peut demander :
- ▶ en vœu 1 Le lycée Bellevue au Mans (dérogation)
- ▶ vœu 2 Le lycée Malraux à Allonnes (dérogation)
- ▶ vœu 3 Le Lycée Raphaël Elizé à Sablé (dérogation)
- ▶ **Vœu 4 – Lycée d'Estournelles de Constant La Flèche**

Précisions :

- Les élèves souhaitant suivre un **enseignement optionnel** non proposé dans leur lycée de secteur devront faire une demande de dérogation au motif 7 "Convenances personnelles". **Attention** : l'obtention d'une dérogation pour un lycée hors secteur ne garantit pas l'inscription dans l'enseignement optionnel souhaité. Le choix de l'enseignement optionnel se fera au moment de l'inscription administrative en fonction des contraintes organisationnelles du lycée.
- Dans le cas où le nombre de demandes de dérogation pour le motif 7 "Convenances personnelles" excède le nombre de places encore disponibles, **des critères** permettront de départager les candidats : 1 - Elèves issus de REP/REP+, 2 - Elèves relevant de parcours d'excellence, 3- Evaluations scolaires de troisième.

Les 2de GT qui ne demandent pas de dérogation

Seules les 2des de **l'enseignement agricole** et la seconde **création et culture design** ne font pas l'objet d'une

d'excellence, 3- Evaluations scolaires de troisième.

[*https://www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/vos-interlocuteurs/les-d-s-d-e-n/](https://www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/vos-interlocuteurs/les-d-s-d-e-n/)

Les secondes suivantes : 2nde GT enseignement agricole, 2nde GT option Création et Culture design, 2nde GT à recrutement sur dossier, ne font pas l'objet de demandes de dérogation.

2 - Seconde GT de l'enseignement agricole soumise à une éventuelle régulation*

***Uniquement si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places.**

Dans ce cas, l'affectation dans cette formation dépendra du barème obtenu et de la capacité d'accueil de la formation. Ce barème est établi selon les critères suivants :

- priorité aux élèves domiciliés dans le département du lycée demandé,
- évaluations des champs disciplinaires auxquelles sont appliqués des coefficients dont la somme est égale à 7. Le barème obtenu est multiplié par 10 lors du traitement informatique,
- positionnements du bilan de fin de cycle 4 dont la somme est affectée d'un coefficient égal à 12.

3 - Seconde GT option Création et Culture Design (vœu contingenté)

L'affectation dans cette section dépend du classement obtenu en fonction de la capacité d'accueil de la formation. Le classement des candidatures est opéré en fonction d'un **barème établi** à partir des critères suivants :

- priorité aux candidats domiciliés dans l'académie de Nantes,
- avis du chef d'établissement d'origine,
- évaluations des champs disciplinaires auxquelles sont appliqués des coefficients dont la somme est égale à 30. Le barème obtenu est multiplié par 10 lors du traitement informatique,
- positionnements du bilan de fin de cycle 4 dont la somme est affectée d'un coefficient égal à 12.

Guide des procédures d'orientation et d'affectation - Rentrée 2019

Les critères de dérogation

Demandes de dérogation			
	Motifs de dérogation par ordre de priorité	Vérifications à effectuer par l'établissement actuel de l'élève	Justificatifs à envoyer par l'établissement actuel de l'élève à la DSDEN* du département concerné par le vœu
1	Elèves en situation de handicap		Notification MDPH à adresser sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
2	Elèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé		Certificat du médecin à adresser sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
3	Elèves boursiers	Vérification de l'attestation de l'attribution de bourses de collège	
4	Elèves dont un frère/une sœur est déjà scolarisé-e dans l'établissement demandé (et y sera encore inscrit-e à la rentrée 2019)	Contrôle du certificat de scolarité du frère ou de la sœur	
5	Elèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé	Vérification des distances entre établissements et des possibilités de transport	
6	Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier		Justificatifs pour : - Sections sportives scolaires et Pôles espoirs : admis sur les listes principales de recrutement - Aménagements d'horaires en arts (musique ou danse) : admissibles par le conservatoire - Continuité de parcours pour une LV1 ou LV2 non dispensée dans le lycée de secteur
7	Convenances personnelles	Le motif est précisé par la famille sur l'imprimé de dérogation.	

Précisions :

- Les élèves souhaitant suivre un enseignement optionnel non proposé dans leur lycée de secteur devront faire une demande de dérogation au motif 7 "Convenances personnelles". **Attention** : l'obtention d'une dérogation pour un lycée hors secteur ne garantit pas l'inscription dans l'enseignement optionnel souhaité. Le choix de l'enseignement optionnel se fera au moment de l'inscription administrative en fonction des contraintes organisationnelles du lycée.
- Dans le cas où le nombre de demandes de dérogation pour le motif 7 "Convenances personnelles" excède le nombre de places encore disponibles, des critères permettront de départager les candidats : 1 - Elèves issus de REP/REP+, 2 - Elèves relevant de parcours d'excellence, 3- Evaluations scolaires de troisième.

La voie professionnelle

2de pro ou C.A.P.

- ▶ **Il est conseillé de demander une affectation en Lycée professionnel même si l'élève a déjà trouvé un apprentissage** (au cas où...), il sera toujours temps de renoncer à la place au lycée au mois d'Août.
- ▶ L'élève a droit à **10 vœux dans l'académie** de Nantes et **5 en dehors**, il peut faire des vœux en voie générale et en voie professionnelle.
- ▶ **Attention, certaines séries professionnelles sont très demandées ! Exemple : « métiers de la vente et de la relation client »**

La voie professionnelle

2de pro ou C.A.P

- ▶ **Si vous demandez une seconde professionnelle très demandée, il est important de la demander dans plusieurs établissements pour les autres vœux ou de faire des vœux de formation moins demandées...**
- ▶ Exemple : un élève du Vieux Chêne souhaite faire une seconde pro: « métiers de la relation clients »-
- ▶ en vœu 1 « Métiers de la relation client » lycée d'Estournelles de Constant
- ▶ vœu 2 « Métiers de la relation client » Lycée Raphaël Elizé à Sablé
- ▶ vœu 3 « Métiers de la relation client » Lycée Maréchal de Hautecloque à Montval sur Loir
- ▶ vœu 4 « Gestion administration » lycée d'Estournelles de Constant



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IV- Le calendrier

Les grandes étapes en résumé



L'ORIENTATION & L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT



En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

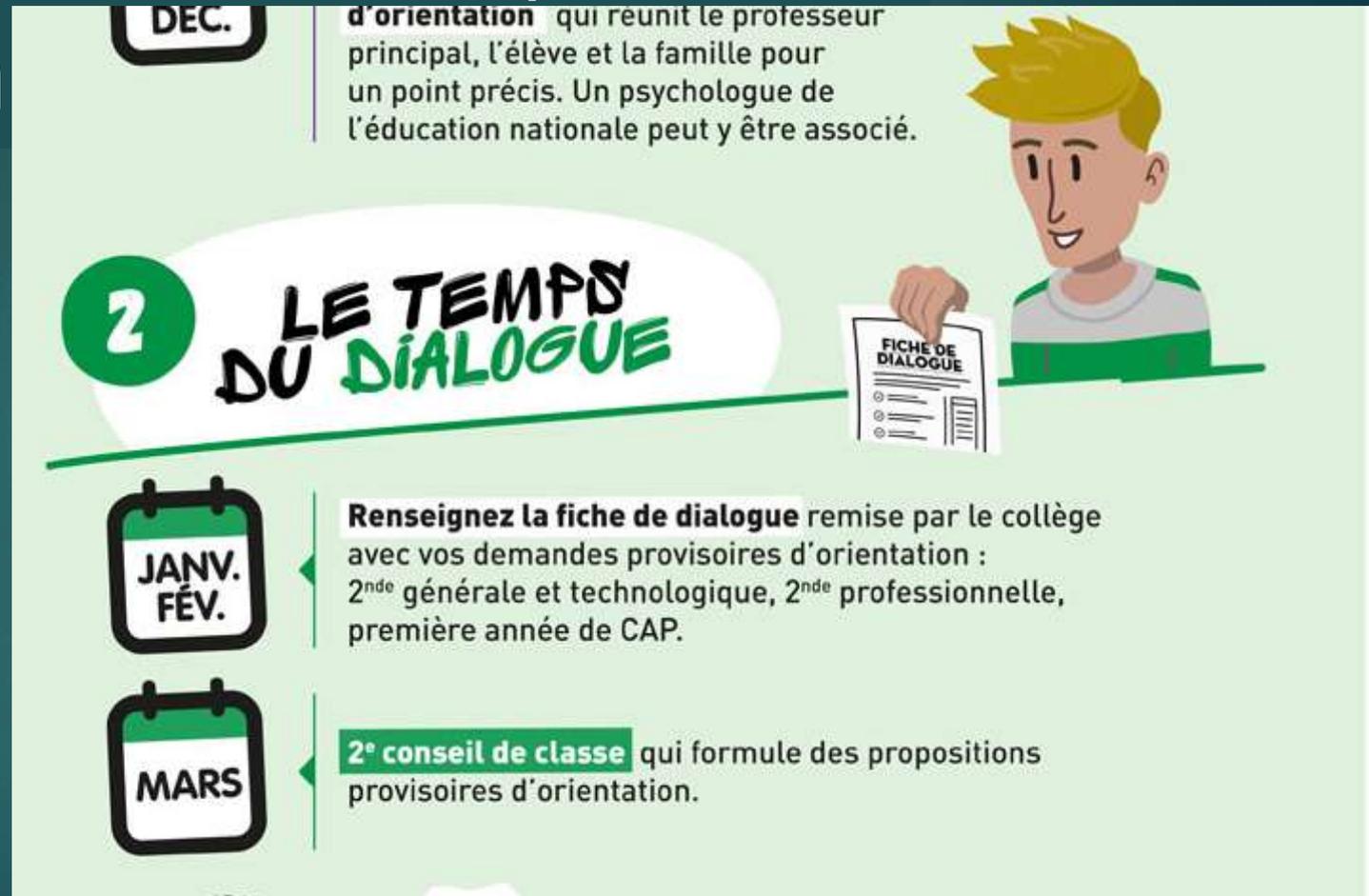


Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



Les grandes étapes en résumé



Les grandes étapes en résumé



Indiquez vos choix définitifs d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



Les résultats/ les inscriptions

- ▶ **Fin juin (au moment du DNB)**, les résultats seront disponibles dans les établissements d'accueil et dans les établissements d'origine.
- ▶ Les élèves **doivent aller s'inscrire dans l'établissement où ils ont été affectés**. (si ils ne s'inscrivent pas leur place sera donnée à un autre élève en liste d'attente).
- ▶ **1^{ère} semaine de juillet : 2^{ème} phase pour les élèves qui n'auraient pas eu de place**
- ▶ **Fin Août : 3^{ème} phase**

En cas de doute...

44

- ▶ Ne pas hésiter à contacter :
- ▶ Les professeurs principaux de 3eme
- ▶ Le Psy EN chargé de l'orientation M.DODIN
- ▶ Le collège Tel : 02 43 48 12 00